

# DQ-27 – QUES9

Date : 12 janvier 2007



---

## QUESTION

L'emprise du gazoduc de Rabaska a été réduite, passant ici de 23 m. à 12 m. sur une propriété à Pintendre. Le croquis de propriété fourni par Rabaska montre la maison, piscine, et remise des propriétaires (couleur orange). On constate que ces structures sont entièrement ou partiellement incluses dans un prolongement imaginaire de l'emprise initiale à cet endroit. Le promoteur peut-il expliquer à la Commission cette façon de faire et décrire les méthodes alternatives ?

(Voir documents en annexe)

## RÉPONSE

Lors de l'élaboration initiale du tracé, nous proposons un tracé qui contournait la résidence du côté ouest.

Lorsque nous avons rencontré le propriétaire en avril 2005 pour lui présenter ce tracé, il nous a indiqué qu'il préférerait que l'on longe le chemin de fer plutôt que de contourner la résidence, même si cela pouvait impliquer un déplacement éventuel de leur résidence.

Nous avons donc placé le tracé à l'endroit désiré par le propriétaire.

Par la suite, nous avons proposé deux solutions possibles au propriétaire pour pallier le fait que l'emprise passe près de leur résidence.

Nous avons proposé d'installer la conduite en forage directionnel de part et d'autre de la résidence ou encore de déplacer la résidence à nos frais.

Le propriétaire est toujours en réflexion et nous adopterons la solution qu'il préférera.